

Journal du Lot

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi.

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction et Administration
CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 3, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (à la ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES — 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

LA CULTURE DU TABAC

Le Progrès du Nord publie un article de M. Auguste Potié, l'infatigable défenseur des planteurs de tabac, sur la culture du tabac dans les départements du Nord et du Lot.

Nous donnons à titre de renseignements, la partie intéressant notre département.

Il est un point du rapport de l'Administration des tabacs sur lequel nous appelons tout particulièrement l'attention du Conseil général du Nord.

M. le directeur reconnaît avec nous, en effet, que dans le département du Lot, en 1897, le tabac a été payé 104 fr. 38 et dans le Nord 78,62 seulement et il ajoute que dans le Lot, ce que nous ignorions, le planteur produit 10.000 pieds à l'hectare, tandis que celui du Nord en produit 40.000 et il s'étonne que le producteur du Nord se plaigne, alors qu'il reçoit 2 460 fr. pour un hectare lorsque celui du Lot ne reçoit que 1.236 fr.

Mais à ce compte-là, le planteur du Lot est encore payé à raison de 0 fr. 1236 par pied, tandis que celui du Nord ne l'est qu'à raison de 0 fr. 0615.

Au commencement de ce rapport on nous dit pourtant que le facteur principal qui entre dans le prix de revient du tabac, c'est la main-d'œuvre, et l'administration nous donne encore cette raison comme cause de l'abandon de cette culture. La main-d'œuvre entre en effet pour la moitié dans le prix de revient, puisque le personnel reçoit toujours à la livraison pour les travaux de plantation, de sarclage et de séchage, la moitié du prix de vente.

Or, il n'est pas douteux que si dans le Nord on produit à l'hectare 40.000 pieds au lieu de 10.000 dans le Lot, il y a quatre fois plus de main-d'œuvre.

Il n'y a donc pas lieu de s'étonner de la différence des prix de rendement. Et si nous ajoutons qu'à côté de la main-d'œuvre les engrais entrent dans le prix de revient du tabac pour un tiers et qu'il n'est pas douteux que pour produire 40.000 pieds il faut enfouir dans le sol 4 fois plus d'engrais que pour 10.000, nous établissons d'une façon très claire avec les arguments fournis pour nous combattre par l'administration elle-même, que la situation du planteur dans le Nord est absolument déplorable et qu'il ne serait pas possible à un cultivateur du Lot de récolter du tabac à un prix aussi bas que celui auquel nous le produisons.

Quant à la fraude, nous pouvons dire qu'elle n'existe pour ainsi dire plus dans notre région; le rapport de M. le directeur le prouve, puisque tous les cultivateurs livrent un excédent. La fraude n'est d'ailleurs pas possible dans le Nord où le tabac se vend 3 fr. le kg. Les contrebandiers pour le transporter en 3^e zone seraient obligés à des frais considérables; tandis que les autres départements où le tabac est vendu 12 fr., le vendeur se débarrasse sur place et très facilement des excédents qu'il peut produire. Aussi le nombre des planteurs augmente-t-il dans le Lot et diminue-t-il dans le Nord.

L'administration a donc tout intérêt à maintenir la culture du tabac dans le Nord,

et pour cela elle doit remédier à la triste situation de nos planteurs en les payant au même prix que dans les autres départements. Elle rendra ainsi au trésor et à l'agriculture de notre région de signalés services.

J'ajouterai que pour la première fois depuis dix ans, les prix payés cette année ont été sensiblement plus élevés. Ce premier encouragement donné à nos planteurs sera suivi, nous n'en doutons point, par d'autres qui les mettront enfin sur le même pied d'égalité que les planteurs du Lot.

EN CHINE

Les Négociations

Les puissances ne sont encore arrivées à aucun accord sur les indemnités à réclamer de la Chine. Plusieurs gouvernements ont fait connaître leurs prétentions à leurs alliés. Contrairement aux dires des journaux américains, on déclare de source autorisée que l'Allemagne demande moins que la Russie ou la France. L'Angleterre demande encore moins qu'aucune de ces trois puissances.

Chaque gouvernement s'occupe de recueillir les réclamations de ses ressortissants; cette opération sera terminée, espère-t-on, avant la fin du mois. Parmi les alliés, les uns voudraient que l'on fasse le total des réclamations de toutes les puissances, pour n'en faire l'objet que d'une seule demande dont on répartirait ensuite le montant entre les puissances et les particuliers intéressés. Les autres préféreraient qu'on estime d'abord la somme que la Chine est en mesure de payer, pour la répartir ensuite à la manière d'un dividende de faillite. On n'est pas non plus arrivé à s'entendre sur les gages à demander à la Chine pour le paiement régulier de l'indemnité.

Au Transvaal

La prétendue capture de French

Paris-Nouvelles a reçu de Londres l'explication suivante de l'information relative à la capture du général French, aucun télégramme du Natal n'est arrivé à Exeter. La nouvelle de la capture du général French s'est répandue à la suite de la réception dans cette ville d'une lettre datant de trois semaines et relatant un simple bruit qui avait couru dans la colonie du Cap à cette époque et qui, d'ailleurs, avait été aussitôt démenti.

Réélection du président Steijn

On annonce qu'une réunion de quarante Burghers, représentant les divers commandos, a eu lieu dans le district de Boshof, pour l'élection du président de l'Etat libre d'Orange. Le président Steijn a été réélu et une fête a eu lieu en son honneur.

INFORMATIONS

La télégraphie sans fil

Une dépêche de Nice signale de curieuses expériences de télégraphie sans fil qui ont été faites en présence des représentants des ministres de la guerre, de la marine, et de M. Mougeot.

Des télégrammes ont été échangés à 175 kilomètres, entre Biot et Calvi.

Galantes compagnies

Les compagnies américaines ne se contentent pas de transporter leurs voyageurs à des vitesses vertigineuses — parfois même trop vertigineuses — et dans des conditions de luxe et de confort inconnues sur les voies ferrées de notre vieille Europe: depuis quelques semaines, la compagnie du Michigan central Railroad, dont le réseau est très étendu, fait distribuer dans ses principales gares un joli bouquet de fleurs naturelles à toutes les voyageuses circulant sur les lignes, jeunes misses ou vieilles matrones, quelles soient en deuxième classe (il n'y a pas de troisièmes) ou en palace-car.

A certaines stations, principalement à celle de Niles, où s'arrêtent tous les trains de grand parcours, un vaste jardin est attenant à la gare. Deux employés ont pour mission de cultiver, aux frais de la Compagnie, des fleurs d'espèces sinon rares, du moins très variées, de manière à pouvoir donner un bouquet à chacune des voyageuses. Un agent spécial est chargé de passer dans les cars quand un train s'arrête à la station, et de « déposer sur les genoux ou entre les mains de chaque dame » — tels sont les termes de la circulaire directoriale — un bouquet de fleurs fraîches.

A l'embranchement de Niles, le jardin de la gare couvre une superficie de deux hectares, il y a quatre grandes serres, et l'on ne distribue pas moins de 350 bouquets par jour.

Drame navrant

Un enfant de quinze ans, Octave Dumaine, apprenti chez un menuisier d'Auxerre, avait été chargé par son patron de porter une somme de 120 francs chez un fournisseur. Quand il arriva à destination, le pauvre apprenti constata avec désespoir qu'il n'avait que 100 francs. Il revint à l'atelier et raconta sa mésaventure. Il fut accusé de s'être approprié les 20 francs qu'il prétendait avoir perdus, et congédié. Croyant qu'il avait réellement commis le vol dont on accusait leur fils, ses parents, après de vifs reproches, le corrigèrent avec sévérité.

Désespéré, le pauvre enfant partit et ne reparut point. Ces faits s'étaient passés le 1^{er} avril, et on vient seulement de découvrir le cadavre du jeune Dumaine dans l'Yonne, près du moulin du Président. Il faut ajouter que le malheureux enfant n'avait pas commis le vol qu'on lui reprochait et que la pièce d'or, tombée à terre au moment où elle lui était remise par son patron, a été retrouvée par ce dernier sur le tapis de l'appartement où elle était restée inaperçue pendant quelques jours.

Pour subir sa peine

On a vu des malfaiteurs condamnés par défaut à plusieurs années de prison ou même aux travaux forcés à perpétuité se présenter quelque temps après, aux autorités de leur pays pour subir leur peine.

Mais imagine-t-on un condamné à mort rentrant dans son pays pour se faire couper la tête? Non, n'est-ce pas?

Pendant le cas vient de se présenter en Grèce.

Un condamné à mort nommé Jacques Parissi, après quelques mois passés à l'étranger, est revenu l'autre jour dans son pays pour être guillotiné!

Après tout, peut-être avait-il assez de la vie. Et, sachant qu'une mort facile lui était réservée en Grèce, il a choisi la guillotine — comme genre de suicide.

CHRONIQUE LOCALE

LES LAÏCISATIONS

Dans notre numéro du 11 avril, nous avons annoncé la suite de notre étude concernant l'application de la loi sur l'enseignement primaire dans le département du Lot.

La discussion fort intéressante qui a eu lieu au Conseil général a singulièrement facilité notre tâche. Nous ne pouvons mieux faire que de résumer les discours qui ont été prononcés en y joignant les quelques réflexions que ces discours ont suggéré au public.

Nous devons tout d'abord féliciter M. Talou de l'insistance qu'il a mise pour obtenir que le vœu déposé par lui à une session précédente, soit enfin mis en discussion et ait ainsi appelé l'attention générale sur la situation très particulière du département du Lot au point de vue des laïcisations.

Certains faits, certains documents qu'il nous eût été impossible de nous procurer, ont été de cette façon mis sous nos yeux, et il devient facile de montrer les conséquences qui en découlent incontestablement.

Nous apprenons tout d'abord que le département du Lot est un de ceux où le nombre des institutrices congréganistes est le plus grand. Huit à dix seulement, sur 86, peuvent lui être comparés.

Chose inouïe! si l'on songe que parmi ces départements se trouvent ceux formant la Bretagne et qui doivent être mis à part, leur représentation étant encore à peu près exclusivement conservatrice.

Il est donc intéressant de noter que le Lot est pour ainsi dire le plus arriéré de France au point de vue des laïcisations.

Il n'est pas inutile, d'ailleurs, de préciser cette affirmation par quelques chiffres. Si l'on compare le Lot aux départements limitrophes, on constate que dans ces départements le nombre des écoles non laïcisées s'élève à 5 ou 6, dix au maximum: le Lot a encore 54 — cinquante-quatre! — écoles congréganistes!!!

Le Lot-et-Garonne, en particulier n'a plus que quatre écoles à laïciser.

En dehors de ces faits généraux, M. Talou a cité certains faits particuliers typiques et sur lesquels il serait déplorable de ne pas appeler l'attention du public.

Il existe dans l'arrondissement de Cahors — nous insistons sur ces deux derniers mots, car nous montrerons plus loin qu'il est un arrondissement du département qui, au point de vue de la laïcisation, doit être mis à part et où des faits du genre de celui cité par M. Talou ne se produiraient pas!... — il existe donc un chef-lieu de canton de l'arrondissement de Cahors où l'adjointe congréganiste a dépassé depuis plusieurs années la limite d'âge.

Mais ce n'est pas tout, cette institutrice ne possède aucun brevet!!!

Laique, cette institutrice n'eût certainement pas été maintenue en fonctions... elle n'aurait même jamais été pourvue d'un poste.

Cela prouve une fois de plus que l'administration ne recule devant aucune illégalité quand il s'agit d'arrêter le progrès et que les clercs jouissent, sous notre République, des faveurs auxquelles les laïques ne sauraient prétendre.

Personne n'ignore d'ailleurs que si la loi n'a pas fixé la date des laïcisations qu'elle impose, elle a au moins formulé d'une manière précise et indiscutable que toute institutrice congréganiste décédée ou atteinte par la limite d'âge serait remplacée par une institutrice laïque.

Dans le Lot, la loi n'est pas applicable aux congréganistes!!!

Enfin M. Talou a cité d'autres irrégularités: il arrive fréquemment que les institutrices congréganistes, dans l'impossibilité de remplir leurs fonctions — il y en a 27 dans ce cas — se font suppléer par des remplaçantes non agréées, ne possédant aucun grade universitaire.

Les registres de l'administration portent que dans telle école l'enseignement est donné par Mme X..., brevetée; en réalité la classe est faite par une suppléante sans titre aucun.

L'administration ferme les yeux... pensez donc, il s'agit des congréganistes!!! Et le tour est joué... les registres de l'académie sont en règle!!!

M. Rey fait connaître que sur l'avant-projet de la ligne de Cahors à Moissac présenté par la Compagnie d'Orléans le 18 mars 1901, M. l'agent-voyer en chef enverra son rapport dans le courant du mois d'avril. Acte est donné.

M. Rey fait connaître que le gouvernement a accordé la somme de 5,000 francs pour permettre de faire les réparations aux piles du Pont Valentré. Acte est donné.

Le Conseil autorise le renouvellement du bail de la caserne de gendarmerie de Catus.

Le Conseil émet le vœu qu'un projet de loi permette la pêche les dimanches et jours fériés, même en temps prohibé.

Sur le rapport de M. de Lamaze, des demandes de bourses pour l'institut des sourds-muets sont ajournées.

Une somme de 8,725 francs est accordée à la commune de Castelnaud pour faire les réparations à des chemins de grande communication et rectification de courbes et rampes dans ces chemins.

Une somme de 4,400 francs est accordée à la commune de St-Dauphins pour construction d'un égoût collecteur. La part du département est de 1,500 francs.

350 francs sont accordés pour l'établissement d'une buse sous le chemin dans la traverse de Betaille.

2,400 francs sont accordés pour la reconstruction de murettes au chemin n° 43 de Cajarac à Arcambal.

Une somme de 600 francs est votée pour construction permettant l'écoulement des eaux sur le chemin n° 8 de Cahors à Touzac, dans la traverse de Douelle.

2,525 francs sont votés pour réparations au chemin n° 32 de Vers à Rocamadour par Labastide-Murat.

Une somme de 270 francs est accordée, à titre d'indemnité, au sieur Rigal de Touzac.

596 fr. 10 sont accordés au sieur Bousquet de Lalbenque à titre d'indemnité.

341 fr. 49 sont accordés à titre de pension, à la femme Cheyssial, veuve d'un cantonnier.

2,000 fr. sont votés pour réparations dans l'hôtel de la Préfecture.

La question relative au service et au traitement du vétérinaire départemental est renvoyée au mois d'août.

M. Malvy donne le montant des perceptions dont le trésorier du département a pris charge en 1900 : il s'élève à 1.595.390 f. 42. Approuvé.

Dans le chiffre de la dépense arrêtée pour l'exécution des travaux sur les chemins vicinaux compris au programme de 1901, le montant de la part du département s'élève à 61.840 francs.

Cette somme sera rattachée au budget de l'exercice en cours, d'abord en recettes au chapitre 11, ensuite en dépenses au chapitre 18.

Une somme de 150 fr. est accordée pour frais de confection, d'impression et de publication pour les élections des Chambres de commerce du Lot.

M. Brassac demande une réduction du rabais de 70 0/0 qu'il filtors de la dernière adjudication des imprimés du département. Rejeté.

Une demande de M. Laval, ingénieur à Asnières (Lot) relative à l'établissement d'un tramway interdépartemental de Beaulieu à Saint-Géré, est renvoyé à la session d'août.

Le budget de l'assistance médicale gratuite modifié, est adopté.

M. Rey demande au conseil de contribuer par une subvention à l'érection du monument élevé à Bordeaux à Gambetta.

M. de Verninac dit qu'également on doit contribuer à l'érection du monument élevé en l'honneur de Baudin.

La décision ferme sera prise au mois d'août, d'ores et déjà le principe d'une subvention est adopté en principe.

M. Costes au nom de la commission des finances fait ajourner au mois d'août des demandes de bourses en faveur d'aveugles et sourds-muets, de subvention et de secours.

Il est six heures : l'ordre du jour est épuisé. La séance est levée.

La session est close.

Pilules Suisses. Rhumatisme, goutte, névralgies, Migraines, maux de tête. 1 fr. 50.

Arrondissement de Cahors

CORNUS. — On nous écrit :

Notre petit village qui fait partie de la commune de Cènévières a été jusqu'ici républicain, et c'est à peine si sur 48 votants il se trouvait cinq ou six réactionnaires.

Mais voici que nous allons sans nul doute avancer dans cette voie de progrès, si on en juge par une nouvelle feuille qui voudrait faire son entrée dans notre petit village.

Je veux parler de la Défense, qui vient de faire placarder sur nos murs, de grandes affiches annonçant son apparition deux fois par semaine et son républicanisme absolu.

M. Magne veut rire, sans doute ; lui, républicain ? Heureusement que dans notre petit village tout le monde connaît ce républicanisme, et alors on est fixé.

Nous apprenons que dans plusieurs communes les mêmes affiches sont arrivées mais n'ont pas été placardées.

Beaucoup de papier pour rien ! Pauvre Magne !!! UN RÉPUBLICAIN.

Arrondissement de Figeac

FIGEAC. — *Cheval emballé.* — Lundi, vers quatre heures de l'après-midi, un cheval attelé à une voiture, abandonné quelques instants seulement par son conducteur devant l'Hôtel Verdié, a été effrayé par le passage de bœufs et a traversé le pont Gambetta à une allure désordonnée. Arrivé au contour de la route, en face de la pâtisserie Landes, il a renversé l'étagère de la marchande d'oranges. Celle-ci heureusement en a été quitte pour la peur.

L'animal a pris ensuite la direction du quai des Tours, où il s'est produit un saut qui-peut général.

Il a pu être maîtrisé avant d'arriver au champ de foire.

Arrondissement de Gourdon

Aux Républicains

ORGANISATION POLITIQUE (Suite)

Nous recevons une autre lettre d'un de nos amis des Causes de l'arrondissement, que nous nous faisons également un plaisir de publier. Nous remercions bien sincèrement tous nos correspondants occasionnels qui veulent bien nous faire l'amitié de nous donner leurs impressions. Nous les enregistrons toujours avec empressement, de même et surtout les communications qui tendraient à éclairer, à préciser ou à compléter l'organisation projetée.

B. . . . , le 17 avril 1901.

« Mon cher ami,

» J'ai suivi attentivement l'énergique campagne que vous soutenez avec tant d'autorité dans les colonnes du Journal du Lot, que je désirerais voir entre les mains de tous les républicains de l'arrondissement pour qu'ils se rendissent bien compte de l'indispensable nécessité de cette organisation, qui ferait notre force et notre succès.

» J'ai pu, dans mes nombreuses péripéties à travers les communes des différents cantons de notre cher plateau, où m'appelaient mes intérêts, causer avec un grand nombre de nos solides coreligionnaires politiques. Ils m'ont donné des renseignements précis sur leur région, ce qui me permet aujourd'hui d'esquisser fidèlement, en quelques coups de plume, la situation politique dans cette partie de l'arrondissement.

» Depuis longtemps les idées que vous soutenez avaient été émises dans des conversations entre intimes, mais personne n'avait eu l'énergie de leur donner une forme et surtout de les soumettre au jugement public. Vous avez eu le mérite de cette initiative et les résultats sont déjà assez remarquables pour que nous puissions en parler.

» De tous côtés, on a enfin vu le danger. L'habitude de vivre en contact avec lui le faisait oublier, mais, votre cri d'alarme a éveillé les soupçons de nos rudes et laborieux démocrates et ils ont compris à leur tour, l'impérieuse nécessité de l'union et de l'action. Aux vagues rumeurs du début, aux signes précurseurs de la lutte, ont succédé les débuts d'une bonne et solide organisation.

» De tous côtés, en effet, les bonnes volontés ont surgi et, sous l'impulsion de votre chaude parole, les plus timides ont senti leur courage se raffermir et n'ont pas hésité à se ranger autour des plus résolus. On a agi, on s'est entendu et, dans beaucoup d'endroits, les forces politiques sont prêtes à être groupées. Dans un grand nombre de communes, les sentiments démocratiques de la majorité s'imposent, le mouvement en avant se dessine et toutes ces forces vives, demandant à être utilisées et préparées aux assauts futurs. On sent déjà dans l'air comme une odeur de poudre qui flatte et excite les vieux habitués des anciennes luttes politiques. Dans la plupart des hameaux l'appel des volontés fermes est déjà fait et tout est prêt pour la mobilisation, en attendant la mêlée qui nous mènera au succès du candidat franchement républicain et laïque et au triomphe de la République radicale. Tout retard serait une déception.

» Merci, cher ami, d'avoir donné un avertissement aussi utile en temps opportun. Nous sommes maintenant à notre poste de combat et n'attendons que le signal pour le

rassemblement général. Il appartient à M. de Verninac de lancer l'appel qui formera les faisceaux. Il ne failira pas à son devoir. Le danger serait trop imminent. La cause républicaine dans notre arrondissement est donc entre ses mains.

» Ton dévoué,
« O.-A. GUET. »

Une unanimité aussi générale de tous les différents points de l'arrondissement montre combien est vivement ressenti partout le besoin immédiat, urgent d'une Ligue républicaine. Nous pouvons donc compter partout sur un succès qui aplanira bien des difficultés. Nous faisons donc de nouveau un suprême appel à nos chefs pour qu'ils ne laissent pas plus longtemps des soldats aussi dévoués dans l'incertitude. — Le moment d'agir est aujourd'hui inéluctable.

A l'œuvre et vive la République !
MARC TO.

Conférence. — Samedi dernier, à huit heures du soir, a eu lieu, dans la grande salle de la mairie de Gourdon, la conférence de M. Félix Meillon, ancien élève du grand séminaire de St-Sulpice, à Paris, ancien prêtre, ancien aumônier catholique du Petit Lycée de Marseille, pasteur de l'église réformée de Nérac.

Le sujet traité par M. Meillon a été le suivant : « Comment j'ai quitté l'église romaine. »

La salle était comble. Le conférencier a eu vite gagné les sympathies de l'auditoire qui ne lui a pas ménagé ses applaudissements. De sa parole claire, nette et facile, l'orateur s'est efforcé de nous montrer ce qu'était l'éducation des séminaires et pourquoi il avait embrassé la religion protestante qu'il a glorifiée et dont il a indiqué le rôle dans l'histoire.

Un ordre du jour d'approbation et de félicitations a été voté à la presque unanimité.

Revue. — Lundi dernier, 15 courant, à sept heures du matin, M. le lieutenant-colonel Kuntzel, commandant la 17^e légion (bis) de gendarmerie a passé en revue les brigades de l'arrondissement sur la promenade de l'Arbre rond.

Recensement. — Le recensement de la commune de Gourdon accuse un nombre égal de maisons à celui de 1896 et une diminution de 16 ménages et de 106 habitants.

Le recensement concernant la ville présente, au contraire, une augmentation de 54 maisons, 42 ménages et 97 habitants. Heureuse constatation !

BULLETIN FINANCIER

Le marché fait aujourd'hui preuve de bien meilleures dispositions, les affaires ont été sensiblement plus actives et les cours ont généralement progressé.

Nos rentes ont passé : le 3 0/0 à 101.12 à 101.27 ; le 3 1/2 0/0 de 102.72 à 102.82 ; l'amortissable clôture à 99.92.

Parmi les Sociétés de Crédit signalons la vive reprise du Crédit Lyonnais qui de 1.020 s'est avancé à 1.039 ; le Crédit Foncier est à 675 ; le Comtoir National d'Escompte à 579 et la Société Générale à 614.

Les chemins français finissent : le Lyon à 1.755 le Nord à 2.195 et l'Orléans à 1.677.

Le Suez clôture à 3.743

Tous les fonds étrangers s'inscrivent en nouveau progrès ; l'Extérieure à 73.22 ; l'Italien à 95 50 ; le Portugais à 25.20 ; le Russe 3 0/0 1891 à 86.40 ; le Turc D côte 24 fr. et la Banque Ottomane 545.

Les actions de la C^e Urbaine d'Éclairage par le Gaz Acétylène sont demandées à 163 fr.

Les actions de la Société d'Exploitation des Brevets Porchère sont très fermes à 190 et 195.

A Bruxelles, les Cies Nationale Financière, Capital sont à 251,25 et les dividendes 460 fr. les Capital Acieries d'Anvers, 190,20 ; les privilégiées clouteries du Globe à 185 et les ordinaires à 182.

LES VARICES

L'Elixir de Virginie guérit les Varices, quand elles sont récentes ; il les améliore et les rend inoffensives quand elles sont invétérées. Il supprime la faiblesse des Jambes, la pesanteur, l'engourdissement, les douleurs, les enflures. Il prévient les ulcères variqueux ou les guérit et empêche leurs récives fréquentes. Traitement facile et peu coûteux. Le flacon, 4 fr. 50, franco. Paris, 2, rue de la Tacherie. Envoi gratuit de la brochure explicative.

UNE MÈRE RECONNAISSANTE
dit comment son enfant recouvra
la santé.



ANGÈLE CORBONNOIS

Une mère, heureuse d'avoir vu son petit enfant malade ramené à la santé, écrit au public une lettre ouverte dans l'espoir qu'elle pourra ainsi apporter le bonheur à bien des familles. Elle dit dans sa lettre comment, en lisant dans un Journal un avis semblable au sien, elle fut amenée à faire suivre à son enfant le traitement qui y était indiqué. D'ailleurs, voici la lettre :

Clamecy (Nièvre), 17 janvier 1900.

Messieurs. C'est en mère reconnaissante que je vous adresse la lettre suivante qui vous dépeindra moins bien que j'aurais voulu le faire les angoisses par lesquelles j'ai passé et toute la reconnaissance que je vous dois.

Dans le courant de cet hiver, ma fillette âgée de 22 mois, en pleine période de dentition, fut atteinte de la coqueluche, et, malgré tous les soins, cette affection dégénéra en bronchite. Toutes les ressources avaient été employées pour ramener notre chère petite malade à la santé. Hélas ! rien n'y faisait. Elle continuait à tousser nuit et jour sans relâche, ne voulait absorber aucun aliment, et cette situation nous inquiétait d'autant plus que la dentition, très douloureuse, provoquait de fréquentes convulsions.

En désespoir de cause et d'après les conseils des journaux, nous essayâmes votre Emulsion Scott. Que n'avons-nous pas commencé plus tôt, que de soucis nous nous serions épargnés.

Dès les premiers jours de l'emploi de l'Emulsion Scott ma fillette toussait moins et dormait mieux ; quelques jours après l'appétit revint. La dentition qui, jusqu'alors, avait été très pénible devint très facile ; ma fillette vient encore d'avoir ses dents presque sans s'en apercevoir.

Je vous remercie sincèrement pour les résultats que nous a procurés votre merveilleuse Emulsion Scott, et vous prie d'agréer, Messieurs, l'assurance de ma profonde reconnaissance. Corbonnois, rue de l'Abreuvoir.

Les personnes qui liront ceci, ayant certainement souci de la santé de leur famille, feront mieux qu'y jeter un regard distrait : elles se rappelleront l'Emulsion Scott et ses bienfaites propriétés. Elle réunit en un mélange si parfait l'huile de foie de morue, des hypophosphites de chaux, de soude et la glycérine qu'aucun remède au monde ne peut arriver à l'égaliser. C'est pour cette raison que les médecins la préfèrent à toutes les autres préparations similaires et que, reconnaissant ses qualités incontestables, depuis plus d'un quart de siècle, ils la recommandent non seulement pour les maladies des enfants, mais aussi pour la consommation, la scrofule, toux chronique et pour toutes tendances à l'affaiblissement du système vital. Les principaux hôpitaux font journellement des épreuves comparatives qui, invariablement, tournent en faveur de l'Emulsion Scott, prouvant que celle-ci, mieux que toute autre, permet d'absorber facilement l'huile de foie de morue et surtout d'en utiliser avec profit tous les principes curatifs et reconstituants. Essayez-en donc et vous verrez ce que peut accomplir cette idéale combinaison d'huile de foie de morue et d'hypophosphites qui est l'Emulsion Scott ; mais avez bien soin d'exiger la véritable. Chaque flacon authentique porte sur son enveloppe la marque de fabrique ci-contre.



BAINS DE MER DE L'OCEAN

BILLETTS D'ALLER ET RETOUR A PRIX RÉDUITS

VALIDES PENDANT 33 JOURS

Pendant la saison des Bains de mer, du samedi, veille de la Fête des Rameaux, au 31 octobre, il est délivré, à toutes les gares du réseau, des Billets Aller et Retour de toutes classes, à prix réduits, pour les stations balnéaires ci-après :

Saint-Nazaire, Pornichet, (Sainte-Marguerite), Escoubac-la-Baule, Le Pouliguen, Batz, Le Croisic, Guérande, Vannes (Port-Navalo, Saint-Gildas-de-Ruiz), Plouharnel-Carnac, Saint-Pierre-Quiberon, Quiberon (Le Palais-Belle-Isle-en-Mer), Lorient (Port-Louis, Lagmor), Quimperlé (Pouldu), Concarneau (Bermeil, Fouesnant), Quimper (Bénodet), Pont-l'Abbé (Langoz, Loctudy), Douarnenez, Cha-teaulin (Pentrey, Crozon, Morgat).

